ARC

Joussour

« Passerelles »

Bulletin de l'Association Racines et Citoyenneté

16
Déc. 2007

Une Belgique unie
En vue de quoi ?

Depuis plusieurs années, les groupes sociaux dominants (grands entrepreneurs et grands financiers) de Flandre sentent que l'Etat fédéral ne répond pas assez à leurs besoins et aspirent donc à plus d'autonomie, voire à une séparation. Par la voie de leurs représentants politiques, ils veulent régionaliser la politique de l'emploi, pour exercer une pression vers le bas sur les conditions de travail (multiplication des contrats précaires, diminution des salaires, flexibilisation des horaires...). Ils veulent régionaliser la fiscalité et l'impôt sur les sociétés pour dégager suffisamment d'argent qui permettrait deux choses à la fois : et alléger les impôts et charges sur les entreprises et redistribuer un peu en direction des classes moyennes et d'une partie des travailleurs pour assurer la « paix sociale » (1). Ces aspirations, présentées sous le masque du nationalisme, trouvent un écho chez les classes moyennes comme le montre notamment la large victoire des chrétiens-démocrates flamands alliés à un courant séparatiste aux élections de juin dernier (2).

Le maintien et le renforcement de la compétitivité des entreprises flamandes alimentent la tendance à l'autonomie dans le cadre d'une économie largement tournée vers le commerce extérieur. Mais d'autres impératifs alimentent la tendance inverse : garder la Wallonie comme marché captif (un quart de la production flamande y est écoulé), sécuriser les marchés et les sources de matières premières à l'extérieur et maintenir l'ordre à l'intérieur (3). Conserver le caractère fédéral de l'armée, de la police et de la diplomatie permettrait d'en faire porter le coût à tous les contribuables... sans distinction de communautés !

Cette tendance (maximum d'autonomie et minimum d'unité) constituent le courant principal aujourd'hui en Flandre. Les classes moyennes et une partie des travailleurs pourraient en bénéficier côté flamand. Or, ce n'est pas le cas côté wallon. Même si les groupes sociaux dominants en Wallonie peuvent s'en accommoder, l'économie n'y est pas assez prospère pour à la fois gâter les entrepreneurs et redistribuer un peu ne serait-ce qu'en direction des classes moyennes. Ce qui est un « plus » côté flamand est à chaque fois préjudiciable au côté wallon et aux classes moyennes en particulier : l'autonomie les prive des transferts de solidarité, et l'unité les fait de surcroît participer aux dépenses communes. L'égoïsme dont fait preuve la Flandre avec la Wallonie ne fait d'ailleurs que reproduire, en moins agressif certes, celui dont fait preuve toute la Belgique dans ses rapports avec les pays du Sud.

C'est cette *asymétrie des alliances* (des classes dominantes du nord et du sud avec les classes moyennes respectives) qui est la raison profonde de l'échec de 6 mois de négociations (4).

Cet échec a créé une *situation de crise* des groupes sociaux dominants sans distinction de communautés. Ils ne peuvent plus gouverner ensemble au mieux de leurs intérêts. Cela a ouvert une brèche par laquelle s'est engouffrée l'initiative populaire (la manifestation pour l'unité de la mi-novembre) et la réflexion critique. Ajoutée au rejet du centre dans l'opposition au fédéral, elle a favorisé plus de démocratie directe, comme le montre la multiplication des initiatives d'action contre la vie chère.

Elle favorisera peut-être aussi la prise de conscience que la prospérité que la Flandre veut pour elle seule n'est pas possible non plus pour la « Belgique unie » sans les rapports d'oppression et d'exploitation qu'elle entretient avec les pays faibles et moins développés du monde — le gain de compétitivité et l'envoi de troupes ne signifient rien d'autre !

L'équipe

---

(1) sous la forme de meilleures allocations familiales, un meilleur enseignement, des baisses d'impôts sur les personnes, etc...

(2) La communauté flamande a longtemps été dominée. Exemple : ce n'est qu'après cent ans d'existence du pays que sa langue a pu être utilisée dans l'enseignement universitaire. C'était la langue des pauvres. Tout cela est fini et le nationalisme flamand a cessé d'être émancipateur. Mais il a l'avantage de camoufler les objectifs égoïstes poursuivis par l'élite économique et politique.

(3) Pour l'extérieur, il s'agit principalement d'aider les Etats-Unis dans les tâches de gendarme du monde : la Belgique a des troupes en Afghanistan, au Congo, au Liban, elle s'apprête à en envoyer au Tchad, etc...

(4) On a fait beaucoup de bruit autour de la scission de l'arrondissement électoral de la périphérie bruxelloise. Mais quand les négociations sont devenues serrées, il est devenu clair que cette scission ne représentait qu'un gain symbolique — le véritable enjeu étant d'avoir en main les leviers économiques dont on a parlé plus haut.

sommaire

Chronique 2

Palestine : *résistance et légitimité* 4

Maroc : *élections pour rien ?* 6

Documentation 7

Editeur responsable : Tahar Moussaoui - 45, rue Herman Reuleaux - 4020 Liège

Chronique

Cette chronique est réalisée à partir du journal Le Soir *et de la revue de la presse belge du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI, Bruxelles), sur le site* http://www.cbai.be/documentation/presse.html

Racisme et discriminations

Entre racisme des individus et racisme des institutions

Charles-Clément Boniface, alias Père Samuel, a comparu le 22 septembre dernier devant le tribunal correctionnel de Charleroi. Il est accusé d'incitation à la haine raciale par des attaques répétées contre l'Islam dans la presse écrite et télévisée. On l'a ainsi entendu déclarer sur la RTL-TVI : « *chaque mosquée est une centrale nucléaire en puissance* ». Au tribunal, il a confirmé : « *l'Islam c'est le danger du futur* ». (*Le Soir*, 22-23/09/07). On tempête beaucoup sur la « diabolisation » des musulmans par le Père Samuel, mais personne ne s'avise de remarquer que le refus du ministre Courard (PS) de reconnaître certaines mosquées procède de la même diabolisation. Et celle-là, contrairement à la première qui est purement verbale, a des conséquences pratiques immédiates sur la vie de milliers de personnes.

Pas même un euro symbolique

En décembre 2003, M. Sarrokh, un jeune gantois d'origine marocaine, est refoulé à deux reprises d'un dancing pendant que ses copains « autochtones » avaient pu entrer sans problème. Il n'a pas pu se défendre parce que les arrêtés indispensables à l'application de la loi anti-discimination de février 2003 n'avaient toujours pas été publiés. Il s'agissait notamment de l'arrêté relatif aux tests de situation (Pour rappel, ce test permet de recouper les informations d'une victime par l'envoi de « témoins » pour faire la même démarche : accéder à une discothèque par exemple). Le jeune gantois avait donc décidé de porter plainte contre le gouvernement pour négligence. Le 25 septembre dernier (enfin !), le tribunal de première instance de Bruxelles a condamné l'Etat au paiement d'un euro symbolique de dommages et intérêts au plaignant. Seulement voilà, le ministre de l'intégration sociale Christian Dupont (PS) a aussitôt décidé de faire appel. Situation étrange : le jeune gantois a mis de sa poche pour porter plainte contre un Etat qui ne prend pas les mesures qu'il faut pour appliquer ses propres lois ; tandis que l'Etat, lui, va piocher dans l'argent du contribuable pour payer les avocats qui vont le décharger de sa négligence avérée. (*Le Soir*, 26/09/07).

Les racistes ordinaires du MR

Armand Boite est conseiller provincial (MR) du Hainaut. Mais il est aussi entraîneur du club de foot de Béckers (P3). Le 23 septembre dernier, suite à l'exclusion de quatre de ses joueurs, il a tenu des propos racistes à l'encontre de l'arbitre d'origine maghrébine. Ensuite, en tentant de se défendre, il a écrit à Bruno Boël qui est à la fois secrétaire communal d'Ath et président des arbitres de la province. Et il l'a fait avec le papier à en-tête du gouvernement provincial et en envoyant son courrier directement à l'administration communale (et non à l'adresse privée de M. Boël).

On interdit le foulard au personnel des guichets ou aux assesseurs sous prétexte de neutralité, mais franchement, quelle genre de neutralité peut-on attendre d'un tel mandataire public s'agissant d'être au service de tous sans disctinction ? Et que fait le MR qui joue le « Monsieur Propre » à Charleroi ? Il retire son mandat à M. Boite ? absolument pas. Il propose (simple proposition) de lui retirer l'équivalent de deux mois d'émoluments de conseiller provincial. Or, ce n'est pas à la poche que M. Boite à mal, mais à la tête. Et avec ce mal, on ne peut pas être mandataire public d'un « parti démocratique ». Point.

Et le PS n'a pas de leçons à donner au MR à ce sens. On se souvient qu'il a repris sur ses listes électorales un échevin qui avait tenu des propos de même type à l'encontre d'un chauffeur d'origine marocaine. (*Le Soir*, 15 et 17/10/07)

Culte musulman

Dispositions discriminatoires

Dans notre précédent numéro, nous avons rendu compte de l'opacité et de l'arbitraire qui ont entouré la reconnaissance des mosquées en région wallonne. Nous avons souligné que jusqu'ici seule la communauté musulmane fait les frais de l'accord entre les gouvernements fédéral et régional qui prévoit que la Sûreté doit être consultée pour toute demande de reconnaissance.

Il faut d'abord ajouter que cette situation discriminatoire est renforcée par les dispositions wallonnes qui imposent aux mosquées candidates (et uniquement elles) de remettre aux autorités la liste de leurs fidèles. Il faut ensuite ajouter qu'elle est également renforcée par le fait que le pouvoir fédéral fait dépendre le nombre d'imams financés (et uniquement des imams) du nombre des fidèles. (*Le Soir*, 09 et 23/11/07)

Reconnaissance des imams

L'arrêté concernant les imams des mosquées reconnues en Wallonie a été signé le 10 novembre dernier. Ils seront 50 a bénéficier d'un traitement de l'Etat. Dans deux ou trois ans, après la fin de l'opération en Flandre et à Bruxelles, ils seront quelque 250. Pour information, voici la situation actuelle pour l'ensemble des cultes reconnus et de la laïcité organisée :

catholique : 2.854 ministres de culte (77,8 Millions d'Euros, soit 75,5% de l'ensemble du budget alloué par l'Etat), *laïcité* : 250 délégués (11,7 M€ en comptant les subsides au Conseil Central Laïque, soit 11,4%), *protestant-évangélique* : 113 ministres (4,2 M€, soit 4,1%), *orthodoxe* : 46 ministres (1,2 M€, soit 1,2%), *israélite* : 29 ministres (0,9 M€, soit 0,9%), *musulman* : 50 ministres en Wallonie (6,7 M€ en comptant les subsides à l'Exécutif des Musulmans de Belgqique, soit 6,5%). (Le Soir, 09 et 20/11/07) ■

Réfugiés et sans-papiers

Mouvement des sans-papiers

Durant toute l'année 2006, les sans-papiers ont initié un large mouvement de lutte pour leur régularisation. Organisés de façon autonome, ils ont occupé des lieux de culte et des édifices publics. Ils ont oganisé des manifestations, des grèves de la faim, des sit-in, des interpellations politiques. Mais depuis le printemps 2007, veille des élections fédérales, le mouvement a reflué pendant quelques mois. Il a depuis repris sous diverses formes dès qu'il est apparu que les négociateurs du gouvernement ne prévoyaient rien pour répondre à la légitime demande de régularisation : en particulier la longue grève de la faim des sans-papiers afghans (plus de 55 jours) dans un bâtiment du stade communal de Saint-Josse (Woluwe Saint-Lambert).

Leur demie victoire (statut de séjour provisoire) a encouragé d'autres sans-papiers (principalement des Marocains) à entamer, mi-novembre, une grève de la faim de 48 heures dans un local de la FGTB à Schaerbeek suivie d'un sit-in devant l'Office des étrangers. Ils demandent que les attaches durables et l'intégration dans la société belge figurent parmi les critères de régularisation.

Le grand mouvement de solidarité citoyenne qui s'est créé autour des sans-papiers a repris aussi : manifestation à Gand le 21 octobre, manifestation à Bruxelles le 5 novembre pour réclamer la suspension des expulsions, sit-in de soutien aux grévistes de la faim le 17 octobre devant le nouveau Conseil du contentieux des étrangers à Bruxelles, etc... (Sources diverses)

Enfermement des enfants

Voici un exemple de l'absurdité et de l'arbitraire auxquels aboutit l'application du Droit des étrangers actuel. Des associations bruxelloises d'aide aux étrangers et des avocats des familles détenues en centres fermés ont voulu faire profiter les enfants enfermés avec leurs parents de l'opération « Air libre » des mouvements de jeunesse de Bruxelles. Pour cela il fallait éclaircir une fois pour toutes un point de droit : la cinquantaine d'enfants des centres fermés sont-ils ou non détenus ? Non, a répondu la Cour de cassation en mars dernier. Ils ne font que suivre leurs parents dont on ne peut pas les séparer. S'ils ne sont pas détenus, ils peuvent donc sortir, ont conclu avocats, associations et cinq parlementaires (PS, Ecolo, CDH). Ils se sont donc présentés avec un car pour prendre les enfants pour une journée, après avoir obtenu l'autorisation des parents et envoyé un fax à l'Office des étrangers.

Sans surprise et sans réaction du Gouvernement, L'office des étrangers a refusé la sortie des enfants. Pour lui, ils sont bien « détenus » en vue de l'expulsion de leurs parents.

Suite de l'absurdité et de l'arbitraire. Les avocats des familles ont décidé de porter plainte auprès du procureur du Roi pour détention arbitraire d'enfants. Quelques jours plus tard, une des familles qui a porté plainte a été libérée. Elle était pourtant en attente d'expulsion. (*Le Soir*, 19-21/11/07) ■

Législation

Les noirs desseins de l'orange bleue

Les négociateurs du prochain gouvernement sont arrivés à un accord sur les questions liées à l'immigration et à l'asile. Pour autant que l'on puisse se fier à ce qui en a filtré dans la presse, voici les points essentiels :

1. Les sans-papiers

Il est question de couler les critères de régularisation dans une circulaire (moins contraignante qu'une loi ou un arrêté royal), de permettre l'introduction de la demande à partir du territoire belge, d'assouplir le critère de régularisation pour cause de longue procédure et de régulariser les personnes faisant valoir un projet professionnel (on ne sait pas trop ce que c'est : travail salarié ? Travail indépendant ?). C'est tout. Le reste est négatif : régularisation uniquement au cas par cas par le ministre de l'Intérieur (donc pas de commission indépendante); maintien et extension des centres fermés ; maintien de l'enfermement des enfants ; maintien des expulsions violentes des sans-papiers déjà détenus même s'ils répondent aux critères de régularisation à venir, pas de critère des « relations durables », etc..

2. Droit d'asile

Il est question de regrouper l'accueil des demandeurs d'asile et les matières traitées par l'Office des étrangers sous la responsabilité d'un « super-ministre », celui de l'intérieur. En perspective donc : renforcement du caractère policier du traitement des demandes et confusion des rôles pour les travailleurs sociaux de l'accueil jusqu'ici sous la tutelle du ministre des affaires sociales. Inquiétant.

3. Immigration économique

Il est question d'attirer les personnes qualifiées du sud vers les secteurs où il y a pénurie de main-d'oeuvre par la mise en place d'une sorte de « carte verte » à l'américaine (séjour provisoire mais légal). En clair : pomper les cerveaux des pays du sud en faisant l'économie de leur formation. Donc : coopération (des pays sud) au développement (du Nord).

4. Naturalisation

Il est question d'un durcissement de l'accès à la nationalité par l'allongement de la durée de séjour préalable à la demande et l'exigence de la connaissance d'une des langues nationales. Conséquence : seuls les instruits ont le droit d'être citoyens !

5. Regroupement familial

La précédente loi avait rendu obligatoire la condition d'un logement salubre pour avoir droit au regroupement. Il est maintenant question de faire la même chose avec la condition des revenus suffisants (qui était déjà illégalement d'application). En clair : les pauvres n'ont pas le droit de vivre en famille.

Maroc

Des élections pour rien ?

En septembre dernier, des élections parlementaires ont eu lieu au Maroc. Dans les pays où la démocratie représentative fonctionne, les élections ont pour but de dégager une majorité en faveur de telles ou telles orientations économiques et sociales. Qu'en est-il au Maroc ?

Les règles du jeu

1. La *constitution* actuelle (1996) n'a pas été élaborée par des représentants élus du peuple. Elle a été « octroyée par le roi à ses sujets ». Elle n'est donc pas démocratique, au sens d'être l'expression de la volonté populaire. Contrairement à ce qui se passe dans les monarchies parlementaires d'Europe par exemple, la constitution est faite sur mesure pour que le roi garde la réalité du pouvoir : il est le chef suprême de l'armée ; il nomme le premier ministre et peut le congédier à tout moment ; il contrôle le pouvoir judiciaire et administratif par le biais des nominations des magistrats et des responsables civils ; il contrôle la politique étrangère puisque tous les traité internationaux doivent être « signés et ratifiés par le roi ».

2. Le *Parlement* qui résulte des élections n'a pas le pouvoir de contrôler le gouvernement parce que ce dernier est responsable non pas devant le Parlement mais devant le roi. Le parlement ne peut prendre l'initiative d'aucune loi sans l'aval direct ou indirect du roi. Celui-ci a d'ailleurs le pouvoir de dissoudre le parlement à tout moment et de gouverner par décret.

3. Concernant le *gouvernement*, on a vu que c'était le roi qui nommait le premier ministre. Il a aussi le pouvoir d'en nommer un qui n'est pas issu du parti qui a obtenu la majorité aux élections. Mais il faut surtout préciser qu'un certain nombre de ministres sont directement nommés par le roi et ne rendent compte qu'à lui. Ils sont à la tête des ministères qui constituent l'essentiel de la réalité du pouvoir : l'intérieur, la défense, les affaires étrangères, la justice et les affaires religieuses. Ils sont d'ailleurs appelés les « ministères de souveraineté ».

4. Donc, contrairement à ce qui se passe dans les monarchies parlementaires, le roi ne fait pas que régner. Il gouverne : il est le véritable premier ministre. Or on ne peut pas critiquer son action gouvernementale, puisque la « personne du roi est sacrée ». C'est ainsi que le système est verrouillé. Et le verrou est consolidé par la répression de ceux qui ne sont pas d'accord : arrestations, torture, intimidations, brutalités, procès, interdictions d'activités ou censure de la presse (poursuites contre les journalistes, suspension de publications, prohibition de parler de certains sujets, etc...).

Les partis et le peuple

5. Les *partis* politiques savent que les règles du jeu ne sont pas démocratiques. Ils s'entêtent pourtant à accepter ces règles et à participer au jeu. La raison : ils sont faibles face au régime (et ses bénéficiaires sociaux) et la participation à la « démocratie de figuration » leur permet de satisfaire un peu certaines demandes de leur clientèle : par le népotisme, les avantages de fonction, les passe-droits...

6. Les gens du *peuple*, eux, sont très conscients que le régime est parfaitement verrouillé et que c'est le roi qui décide de tout. Il sont aussi conscients que les partis acceptent les règles du jeu du régime parce qu'ils veulent « une partie du gâteau » pour leur clientèle. Dans ce cadre, ils réagissent de deux façons. Une partie limitée d'entre eux acceptent de monnayer leur vote : ils savent que c'est à peu près la seule chose qu'ils peuvent obtenir des élections. Mais une autre partie réagit de façon plus conséquente en refusant d'entrer dans le jeu. Et cela se voit très bien dans le faible taux de participation (voir encadré).

7. Mais il y a plus important. Les gens du peuple, les déshérités, ne se contentent pas de cette attitude passive. Ils ne se laissent pas faire, ils s'organisent pour *lutter directement* pour leurs revendications : grèves, manifestations, sit-in, grèves de la faim, etc... L'une des formes les plus emblématiques de cette volonté de lutte est le grand mouvement contre l'augmentation des prix des denrées de base (sucre, farine, huile) et de certains services (eau, électricité, transport) suite à la privatisation en faveur des multinationales. Pour la première fois sur tout le territoire national, des dizaines de milliers de personnes, ont défini des revendications communes, se sont organisés dans des *Comités contre la vie chère* et sont descendus, presque en même temps, dans les rues pour manifester de façon pacifique et ordonnée. Malgré la répression (1), le mouvement est toujours actif et a déjà réussi à obliger le régime à quelques premières concessions.

Ce mouvement a montré la voie. Une voie difficile, mais il n'y en a pas d'autre actuellement, pour ceux qui veulent un peu de justice sociale, ceux qui veulent cesser d'être des « sujets de sa majesté » et devenir des citoyens. ■

---

(1) Depuis le début du mouvement, une vingtaine de militants ont déjà été condamnés à des peines allant jusqu'à 4 ans de prison. Parmi les accusations, celle d'« atteinte aux valeurs sacrées du Royaume » !

Les chiffres

Au terme de la dernière révision des listes électorales, le nombre d'électeurs potentiels s'élevait à 15.510.000 (dont 48,7% de femmes). Les citoyens marocains vivant à l'étranger n'ont pas été admis au vote.

Les électeurs devaient s'inscrire et retirer leur carte d'électeur. Mais 20% n'ont pas retiré la leur. Sur le total de ceux qui ont fait les deux démarches, seuls 37% ont voté (soit 5.700.000). Mais 19% des bulletins étaient nuls (dont beaucoup parce qu'ils portaient des écritures critiquant le régime ou les partis). Ce qui laisse un taux de participation de 18%.

Cela montre que les gens ont compris que le Parlement actuel n'a pas de réel pouvoir de légirérer ou de contrôler un gouvernement issu des urnes. Il est une simple chambre d'enregistrement d'une volonté royale qui ignore les problèmes réels : le chômage, la pauvreté (un tiers de la population vit sous le seuil de pauvreté), le logement, l'enseignement, la santé, le droit à la terre...

Palestine

L’unité pour la résistance

En janvier 2006, les élections qui se sont tenues en Palestine l'ont été sous occupation. Elles ont vu la victoire du mouvement de résistance Hamas. Ce résultat n'a pas plu aux Etats-Unis, à l'Europe et à l'Etat sioniste et il explique tout ce qui a suivi.

En effet, les Etats Unis et l'Europe voulaient simplement donner un peu de légitimité au pouvoir de leur allié palestinien : Mahmoud Abbas (1). Ils ont tout fait pour qu'il gagne et, quand il a perdu, ils ont tout fait pour qu'il gagne ... hors des urnes.

Les préparatifs

Ce soutien a en fait commencé bien avant. D'abord par la nature des institutions nées des accords d'Oslo de 1993 (2). Ceux qui voulaient être à leur tête devaient impérativement être obéissants et renoncer à ce qui est au coeur de la question palestinienne : la fin de l'occupation et le retour des réfugiés dans leur pays. En d'autres mots, ils devaient se contenter d'administrer les occupés. Deux moyens pour s'assurer que ces « représentants du peuple palestinien » agiront ainsi : d'une part, rendre les occupés entièrement dépendants de l'aide étrangère dispensée par les alliés de l'occupant et, d'autre part, faire en sorte que les intérêts matériels de ces représentants et leurs partisans soient fondamentalement liés à la situation d'occupation elle-même : avantages matériels, privilèges de fonction, trafics d'influence, détournement des subsides, réseaux de fonctionnaires-clients, argent de la corruption, etc...

Ensuite, au cours de la campagne électorale, le principal allié de l'Etat sioniste (les Etats-Unis) a largement financé la campagne électorale du Fatah par le biais de l'USAID (coopération au développement américaine) . De leur côté et dans le même temps, les dirigeants sionistes ont tout fait pour favoriser la victoire de ce même Fatah. C'est ainsi par exemple qu'ils ont interdit au seul Hamas de mener campagne à Jérusalem-Est.

Après les élections

Le Hamas était déjà sur la liste européenne et américaine des « organisations terroristes ». Après sa victoire, les gouvernements d'Europe (dont celui de Belgique) et les Etats-Unis ont réagi par un Boycott systématique : suspension de l'aide financière, refus de reconnaissance du gouvernement élu. Le tout appuyé par l'arrêt du transfert des taxes douanières par l'Etat sioniste. Le message des uns et des autres aux Palestiniens : « *Si vous voulez manger, il ne faut pas seulement renoncer à vos droits nationaux (accepter les Accords d'Oslo), il faut aussi renoncer à la démocratie (rejeter les représentants que vous avez élus)* ».

Dans un deuxième temps, la coalition occidentalo-sioniste prépara les conditions pour le coup de force de ses alliés palestiniens. D'abord, en sabotant les accords de la Mecque de février 2006 sur le gouvernement d'union nationale parce qu'ils ont laissé le chef du Hamas à sa tête ; ensuite, en encourageant leurs alliés du Fatah à ne pas remettre le commandement des forces de sécurité de Gaza au gouvernement élu ; enfin, en renforçant militairement le Fatah : financement de l'armement et de l'entraînement des forces de sécurité par les Etats-Unis (3), autorisation de l'Etat sioniste tant pour la livraison d'armes à ces forces que pour leur départ en Egypte pour l'entraînement, etc... (4)

Le coup d’Etat de qui ?

Dès lors, le coup de force, n'était plus qu'une question de choix du moment. Et les barons du Fatah ne s'en cachaient même pas (5). Le Plan de ceux qui ont perdu les élections : renverser le gouvernement démocratiquement élu par un coup d'état appuyé par les milices partisanes locales avec un soutien des occidentaux et la coopération de l'Etat sioniste. Hamas l'a compris, il s'est préparé en créant et en renforçant son propre groupe armé (la Force exécutive) et a remporté la victoire au moment de l’affrontement.

Parler à ce propos de « guerre fratricide » et « lutte entre fractions rivales » rend la réalité absolument indéchiffrable. Car la ligne de démarcation ne passe pas entre les « Palestiniens » d'un côté et les occupants sionistes de l'autre. Dans les faits, il y a les occupants sionistes avec leur collaborateurs palestiniens d'une part et il y a, d'autre part, ceux qui résistent aux premiers comme aux seconds.

S’il y a une distinction à faire dans ce deuxième camp, elle est à faire entre ceux qui refusent de façon radicale l'occupation et ceux (dont le Hamas) qui, tout en refusant l'occupation, acceptent les institutions nés des Accords d'Oslo et qui ont servi de cadre aux élections. Or, ces institutions sont précisément prévues pour servir la collaboration et non la résistance. Ils sont un outil de sous-traitance de la répression des Palestiniens, non de leur libération.

Indépendamment du fait que certains individus et certaines fractions à la base du Fatah veulent la résistance (et qu'il faut gagner à la cause), la réalité aujourd'hui est que ce qu'on appelle « l'Autorité palestinienne » ne doit sa continuité qu'à l'aide militaire et économique étrangère et à l'appui de l'Etat sioniste.

Les Palestiniens ont besoin d'unité, impérativement, mais pour résister à l'occupation, pas pour la gérer. Ils ont besoin d'organiser leur résistance et de la renforcer, pas de faire dépendre leur destin des alliés de ceux qui les occupent. Et pour s’unir et s’organiser pour résister, les institutions d'Oslo sont non seulement inutiles, elles sont un obstacle majeur. ■

---

(1) M. Abbas a écrit un livre de 600 pages sur « le processus d'Oslo » sans mentionner une seule fois le mot « occupation ». Voici ce que la coalition occidentalo-sioniste appelle un palestinien « modéré ». (voir Robert Fisk, *The Independent*, le 16 juin 2007)

(2) Pour rappel, ces Accords stipulaient ceci : reconnaissance mutuelle, 5 ans d'autonomie des territoires occupés, négociations pendant cette période d'un « statut définitif » pour ces territoires. Il n'y est question ni d'Etat palestinien, ni de retour des réfugiés. Et 15 ans après, très logiquement, il n’y a ni l’un ni l’autre.

(3) quelque 42 millions de dollars (Reuters, 10/10/05).

(4) Agence Reuters, 05/10/06. Tout récemment encore, l’Etat sioniste a donné son accord pour la livraison aux forces de répression du Fatah de blindés légers et de 1000 fusils provenant de Russie (Le Soir, 22/11/07). Et ce n’est certainement pas pour résister à l’occupation, mais bien pour réprimer ceux qui lui résistent.

(5) L’un d’eux a déclaré au *Sunday Times* en mai 2007 : « *Nous choisirons le moment et le lieu appropriés pour la confrontation militaire. Et après ça il n'y aura plus de milice du Hamas* ». Voir aussi www.imemc.org - AFPS, 15/10/07).

Documentation

P. CHAUVIN, I. PARIZOT, N. DROUOT, N. SIMONNOT et A. TOMASINO, ***Enquête européenne sur l'accès aux soins de santé des personnes en situation irrégulière***, Villejust, Publication de l'Observatoire européen de l'accès aux soins de Médecins du Monde, 2007, 76 p.

Cette enquête s'est faite en interrogeant 835 migrants en situation irrégulière dans sept pays d'Europe, dont la Belgique. En vertu de nombreux textes internationaux et européens, chaque Etat a l'obligation de promouvoir la santé de toutes les personnes, quel que soit le statut de leur séjour, qui vivent sur son territoire, et de défendre l'égalité de l'accès aux soins. L'enquête montre que la réalité est tout autre : la majorité des sans-papiers n'ont pas un accès effectif aux soins de santé. En Belgique, les sans-papiers ont droit à « l'aide médicale urgente » : la consultation est gratuite, mais pas le remboursement des médicaments. Le refus de soins est aussi une réalité même pour des urgences (fractures, brûlures). Enfin, certains soins couteux (lunettes, prothèses dentaires...) ne sont tout simplement pas pris en charge.

Frédéric LOORE et Jean-Yves TISTAERT, ***Belgique en sous-sol. Immigration, traite et crime organisé***, Bruxelles, Racine, 2007.

Ce livre est le fruit d'une enquête minutieuse de deux ans. Son objet : décrire et dénoncer une forme d'esclavage moderne. Les victimes en sont les milliers de clandestins qui alimentent une immense économie souterraine dont profitent un grand nombre d'entreprises et de particuliers. Ils sont chinois, marocains, tunisiens, algériens, syriens, turcs, afghans ou roumains et se retrouvent un peu partout : télécommunications, construction, horeca, textile, agriculture et même des chantiers publics... Comme l'écrivent les auteurs, « *En Belgique, comme dans tous les pays européens vraisemblablement, certains secteurs sont devenus pratiquement dépendants des emplois clandestins* ». En particulier ceux qui sont les plus gourmands en main-d'oeuvre bon marché. Un exemple : la confection. Pour faire face à la compétition des pays d'Asie, cette activité fonctionne de façon semblable et parfois pire : horaires élastiques, salaires de misère et manque total de droits. Résultat : de grandes chaines commerciales peuvent avoir des prix concurrentiels. Et les commanditaires sont à l'abri : la loi belge ne punit que les sous-traitants !

Marco MARTINIELLO, Andrea REA et Felice DASSETTO (dir.), ***Immigration et intégration en Belgique francophone. Etat des savoirs***, Ed. Academia-Bruylant, 2007, 590 p.

Le livre tente de faire le point sur ce sujet en rassemblant les contributions d'une vingtaine de collaborateurs : enseignants et chercheurs de différentes universités. Compte rendu dans un prochain numéro de notre bulletin. ■

Ammon RAZ-KRAKOTZKIN, ***Exil et souveraineté. Judaïsme, sionisme et pensée binationale*** (trad. de l'hébreu), Paris, Ed. La Fabrique, 2007, 238 p.

Ceux que l'on nomme les « nouveaux historiens israéliens », sont ceux qui reconnaissent que pour construire l'Etat sioniste, il a fallu expulser les Palestiniens. A l'intérieur de ce groupe, il y a ceux qui en déduisent qu'« il n'y avait pas d'autre choix » et donc « tant pis pour les Palestiniens », et il y a ceux qui en déduisent que ce « péché originel » doit être réparé d'une manière ou d'une autre. Raz-Krakotzkin fait partie de cette dernière catégorie. Non seulement il refuse la négation de la spoliation et de l'exil des Palestiniens, mais il argumente en faveur du corrolaire de ce refus : construire un seul « Etat binational » qui comprendrait, sur un pied d'égalité, tous les citoyens de Palestine. Il vient donc se joindre aux voix de plus en plus nombreuses, de plus en plus audibles, de tous ceux qui ont pris la mesure de l'impasse du projet sioniste : il ne peut continuer qu'en étant fondamentalement de plus en plus inhumain.

John MEARSHEIMER et Stephen WALT, ***Le Lobby pro-israélien et la politique étrangère américaine***, Paris, Ed. La Découverte, 2007.

Dans un précédent numéro, nous avions rendu compte de cet ouvrage en partant de la version résumée qui circulait sur internet. Le voici maintenant sur papier en version complète et améliorée. ■

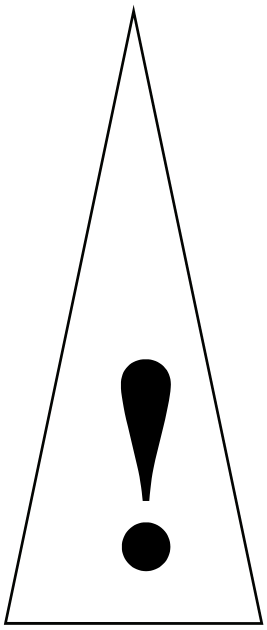

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de renouveler votre abonnement pour l'année 2008.

Pour rappel : 8 euros pour les personnes (un peu plus pour un soutien) et 16 euros pour les institutions.

Merci aussi de mentionner en communication : « abonnement 2008 ».

Notre n° de compte : 340-1219653-13.

جمعية جذور و مواطنة

Association Racines et Citoyenneté

➢ Objectif

Fondée en avril 2003 à Liège, l'*Association Racines et citoyenneté* s'adresse principalement (mais pas exclusivement) aux personnes originaires du monde arabe. En partant de la connaissance de leurs besoins réels, elle vise à promouvoir la volonté autonome des concernés à s'unir, s'organiser et agir pour rencontrer ces besoins. Sur ces bases, l'association entend encourager et développer toutes les activités, les initiatives et les collaborations qui leur permettent de :

- trouver leur place en Belgique dans l'égalité et la dignité, sans devoir renoncer à leurs racines ;

- contribuer à l'avènement de sociétés démocratiques et libérées de l'oppression étrangère dans les pays d'origine.

➢ A l'actif de l'Association sur Liège

- Co-organisation pendant près de 5 ans d'un rassemblement hebdomadaire de solidarité avec le peuple palestinien sur la Place du Marché (de 2002 à 2007) ;
- Co-organisation de rassemblements en fonction de l'actualité : dénonciation des assassinats par les forces d'occupation sioniste du Cheikh Yacine, de Rantissi, soutien à la grande grève des prisonniers palestiniens, etc…
- Co-organisation de rassemblements et de manifestations de solidarité avec les peuples irakien et libanais (2003 à 2006) ;
- Organisation d'un rassemblement de dénonciation du caractère raciste des caricatures parues dans une journal danois (février 2005) ;
- Co-organisation d'un rassemblement de dénonciation de la répression violente contre les immigrés africains à Ceuta (octobre 2005) ;
- Animation d'un groupe de soutien électoral ayant abouti à l'élaboration de revendications spécifiques en matière de droits culturels et de lutte contre le racisme et les discriminations au niveau communal (2006) ;
- Contribution à l'activité de soutien aux anciens combattants africains contre le nazisme (avril-mai 2007) ;
- Contribution au soutien des luttes des sans-papiers ;
- Co-organisation d'une manifestation de soutien la famille de Khalid Cherai (septembre 2007)
- Publication d'un bulletin trimestriel (15 numéros parus) ayant pour contenu des informations et des analyses axées sur l'égalité des droits des personnes d'origine étrangère et la solidarité avec les résistances des peuples du Moyen Orient ;
- Mise en place d'un centre de documentation sur les mêmes thèmes, etc...

➢ Coordonnées

Rue Herman Reuleaux 45 - 4020 Liège
Tél. : 04 341 50 87 ~ 0497 04 83 64
E-mail : demoise@yahoo.fr
Numéro de compte : 340-1219653-13